



Cumul d'emplois, infirmière contractuelle

Par Marine974

Bonjour,

Actuellement infirmière (bientôt) contractuelle au sein d'un hôpital public, j'envisage de travailler de temps en temps en-dehors de mes horaires à l'hôpital, en faisant des missions intérim par exemple.

La loi autorise-t-elle ce cumul d'emplois ?

Merci beaucoup pour votre aide !
Marine

Par kang74

Bonjour

Si vous êtes à temps plein, le code déontologie l'interdit .

Si vous êtes à temps partiel, il faut l'autorisation de sa hiérarchie et le cumul avec une activité secondaire est possible dans la limite de deux ans .